

Les règles dans les écoles obligatoires valaisannes

TOUJOURS D'ACTUALITÉ



lavage
des mains



port du masque
(tous, dès l'âge de 12 ans)



Les enseignants ne sont pas placés en quarantaine s'ils ont respecté le port du masque. Il leur est recommandé de faire des tests volontaires réguliers. S'ils sont positifs, ils suivent les mesures d'isolement. Leur classe peut poursuivre ses cours en présentiel, avec leur remplaçant.

SI UN SEUL ÉLÈVE EST POSITIF

Il est placé en isolement à domicile et ne peut reprendre les cours que 10 jours après le début des symptômes, dont 2 jours sans symptômes.



La classe n'est pas placée en quarantaine.



SI PLUS D'UN ÉLÈVE EST POSITIF

DANS UNE CLASSE DU PRIMAIRE

La classe est placée en quarantaine.

Un test salivaire est organisé 7 jours après le dernier contact des élèves avec le deuxième cas positif.



DANS UNE CLASSE DU CO

Les cours se poursuivent, mais un test de chacun des élèves de la classe ou du module est organisé.

A partir d'un 3e cas positif, la classe est placée en quarantaine.

Les élèves sont testés au 7e jour.



SI UNE FLAMBÉE APPARAÎT DANS UNE ÉCOLE



le médecin cantonal peut ordonner de tester élèves et enseignants.

LORSQU'UNE CLASSE EST MISE EN QUARANTAINE

l'enseignement se poursuit à distance.



DANS LE CADRE D'UN DÉPISTAGE CIBLÉ

et répétitif sur 4 semaines d'une école (en dehors d'un contexte de flambée), seuls les élèves positifs sont placés en isolement. Il n'y a pas de quarantaine de classe.

Tests dans les écoles et mises en quarantaine: pourquoi est-ce utile?

CORONAVIRUS La gestion de la pandémie au sein des écoles obligatoires est évolutive mais nécessaire pour la collectivité. On fait le point sur les mesures actuelles.

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH

Les mesures sanitaires en vigueur pour réfréner les cas de Covid-19 sont soumises à des réévaluations régulières. Le système scolaire valaisan ne fait pas exception. Selon le plan de protection pour l'école obligatoire remis à jour le 11 mars dernier, tous les adultes sont tenus de porter le masque dans les établissements, y compris pendant les cours, quelle que soit la distance sociale. Cette mesure sanitaire vaut aussi pour les élèves dès l'âge de 12 ans (avant cet âge, les jeunes élèves ne peuvent pas porter un masque de façon adéquate. Celui-ci protège donc mal ce public, provoque de multiples désagréments et donne l'impression d'une fausse sécurité). L'objectif: maintenir l'enseignement en présentiel, un élément essentiel pour entretenir le lien pédagogique entre le professeur et l'élève, selon Jean-Philippe Lonfat, chef du Service cantonal de l'enseignement: «Lorsque nous avons fermé les écoles, de mars à mai 2020, nous avons vu à quel point il était important de pouvoir maintenir ce présentiel et ces liens sociaux qui sont au cœur de notre travail, non seulement pour favoriser l'apprentis-

sage des connaissances, mais aussi pour développer des compétences transversales comme la créativité, la communication et la collaboration. Il est très difficile d'entretenir une bonne relation pédagogique avec un «prof-écran.»

Des évaluations quotidiennes et coordonnées

En ce qui concerne la propagation du virus en milieu scolaire, la position des spécialistes a quelque peu changé. Avec le recul de cette année pandémique, et surtout l'arrivée de nouveaux variants, les élèves semblent plus impliqués dans la transmission du Covid-19, comme l'explique Delphine Berthod, médecin adjointe du Service des maladies infectieuses de l'Institut central des hôpitaux: «Le virus touche toutes les classes d'âge et les enfants n'y sont pas résistants. Ceux de moins de 12 ans paraissent moins susceptibles d'être infectés. En ce qui concerne leur contagiosité, les avis sont partagés: certains soutiennent qu'ils sont moins contagieux que les adultes; d'autres, que c'est le fait qu'ils sont le plus souvent asymptomatiques qui l'explique. Ce que l'on sait avec certitude,



«A l'école de Zermatt, environ 550 personnes ont été testées. Cinq élèves se sont révélés positifs dans trois classes différentes, ce qui nous laisse penser que les écoles ne sont pas des lieux de propagation forts.»

JEAN-PHILIPPE LONFAT
CHEF DU SERVICE CANTONAL
DE L'ENSEIGNEMENT

c'est que contrairement aux adultes, les enfants ne font de graves complications que dans des cas extrêmement rares.» Forts de ces constats, et pour permettre un déroulement des cours en toute sécurité, l'Office du médecin cantonal et le Service de l'enseignement procèdent à des évaluations quotidiennes de la situation. Outre le respect des mesures sanitaires en vigueur, la stratégie des tests a changé. «On teste plus large-

ment dans les écoles, autour de flambées, mais aussi lorsqu'on constate qu'une commune ou une région est particulièrement touchée. Dans ce dernier cas, le canton du Valais procède à un «dépistage ciblé et répétitif», explique Delphine Berthod. «S'en suit une analyse des cas asymptomatiques dans les écoles, chaque semaine durant un mois», continue Jean-Philippe Lonfat. «Nous avons récemment pu le faire sur l'ensemble de l'école primaire de Zermatt: environ 550 personnes ont été testées. Cinq élèves ont été décelés positifs asymptomatiques dans trois classes différentes, ce qui nous laisse penser que les écoles ne sont pas des lieux de propagation forts.» «Finalement, elles sont le reflet de ce qui se passe dans la communauté, la situation de Naters en est un exemple», rajoute Delphine Berthod.

La mise en quarantaine n'est pas systématique

Parallèlement à cet état des lieux hebdomadaire, les enfants symptomatiques doivent se faire tester et ne pas venir en classe. Si un seul élève est décelé positif, il est immédiatement placé en isolement à la maison. La classe

n'est pas mise en quarantaine, mais reste attentive quant au développement éventuel d'un nouveau cas. Si un deuxième cas est attesté, l'ensemble des élèves est placé en quarantaine et un nouveau test salivaire est organisé par l'Office du médecin cantonal dans les dix jours. Pour le cycle d'orientation, où le port du masque est généralisé, toute la classe est testée dès le deuxième cas positif, sans mise en quarantaine. Ce n'est qu'au troisième cas attesté que la procédure décrite ci-dessus est mise en place par l'Office du médecin cantonal.

Changement de communication pour simplifier la procédure

«Au début de la pandémie, Promotion santé Valais adressait un SMS aux familles. Aujourd'hui, c'est la direction des établissements qui communique avec les professeurs et les parents, toujours en collaboration avec l'Office du médecin cantonal», précise Jean-Philippe Lonfat. «L'objectif reste le même», conclut Delphine Berthod. «Détecter les cas le plus rapidement possible, même ceux asymptomatiques, puisqu'on sait que la transmission du virus commence dès deux jours avant l'apparition des premiers symptômes... si symptômes il y a. Cela nous permet ensuite de mieux définir quels sont les lieux où le virus circule.»

Plus d'infos sur
www.vs.ch/web/coronavirus

MARCHE À SUIVRE
L'école a mis mon enfant en quarantaine. Que faire?

«Lorsqu'un cas positif est décelé, les parents sont appelés et une enquête d'entourage commence», explique Delphine Berthod. L'élève est placé en isolement à la maison. Les personnes qui partagent le foyer et les contacts étroits de l'enfant doivent également se mettre immédiatement en autoquarantaine durant dix jours. «Ces personnes peuvent prendre rendez-vous pour un test, au septième jour de la quarantaine. Si ce test se révèle négatif, elles pourront sortir de la quarantaine.» Les parents sont également tenus de prévenir la direction de l'établissement dans lequel l'enfant est scolarisé. Cette dernière prévient à son tour le corps professoral, tout en respectant le secret médical. Un message est adressé aux parents; il définit la durée de la quarantaine.

PARTENARIATS